

Foix, le **- 7 AVR. 2026**

Le préfet de l'Ariège

à

SASU Moulin des Cabannes
Monsieur Cuminetti
La Ginebrede
09000 Saint Martin de Caralp

Objet : demande d'autorisation environnementale relative au projet de remise en service de la centrale hydroélectrique du pont de Verdun, rivière Ariège (phase de vérification de la complétude et de la régularité)

Vous avez déposé par courrier électronique un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet visé en objet. Le 15 janvier 2026, cette demande a été enregistrée sous la référence 01-2026-AE-001. À l'issue de l'examen de votre projet, une demande de compléments vous a été adressée le 26 février 2026.

Le 3 avril 2026, vous avez adressé à mon service une version modifiée de votre dossier, il en ressort qu'il peut être considéré comme complet et régulier. En conséquence, à compter de la date de signature du présent courrier, débute, dans le cadre de l'instruction administrative de votre demande, la phase d'examen et de consultation.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,

Le chef du service
Environnement - Risques



Pascal BLANQUET

Copie à : OFB, SD 09
ARS
Commissaire enquêteur